

Personnes en situation de handicap : informations pratiques

### **Accessibilité au bâtiment :**

L'IFAS de Saint-Gaudens est situé en centre-ville, 14 place du Pilat (ancienne médiathèque), adossé à la salle de sport du Pilat.

Différents parkings à proximité permettent de stationner.

Deux places réservées aux personnes en situation de handicap sont situées à une dizaine de mètres de l'entrée du bâtiment.

La réhabilitation de la place du Pilat permet un accès facilité à l'entrée du bâtiment.



### **Accessibilité à l'IFAS :**

Le bâtiment est adapté à l'accueil de personnes en situation de handicap.

Il est doté d'un ascenseur, dans l'entrée du bâtiment, permettant l'accès aux étages lorsque cela est nécessaire. La majorité des enseignements à l'IFAS a lieu au RDC du bâtiment.



L'IFAS se trouve à droite dans l'entrée du bâtiment.

La formation débute la dernière semaine d'août et s'achève fin juillet. L'obtention du Diplôme d'Etat est prévu pour fin juillet de chaque année.

La sélection à l'entrée en formation, en général, se déroule entre le mois de mars et fin juin.

Des équivalences de compétences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences existent pour les titres et diplômes suivants préalablement obtenus : DE AP ; BAC PRO ASSP ; BAC PRO SAPAT ; ADVF ; ASMS ; DE AES ; ARM ; AMBULANCIER. Vous retrouverez ces informations en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.ch-saintgaudens.fr/chcp17/index.php/fr/institut-de-formation-des-aides-soignants/3-la-formation/la-formation>

Afin de vous éviter un déplacement inutile, nous vous conseillons de nous contacter préalablement à [ifas@ch-saintgaudens.fr](mailto:ifas@ch-saintgaudens.fr) ou au 05-61-32-41-79.

### **Conditions d'accès à la sélection de l'entrée en formation :**

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- Formation initiale

- Formation professionnelle
- Validation des acquis de l'expérience

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Le dossier de sélection est à télécharger sur le site internet de l'IFAS, en général vers mi-mars :

<http://www.ch-saintgaudens.fr/chcp17/index.php/fr/institut-de-formation-des-aides-soignants/concours-d-entrees/selection>

Le dossier complet doit être renvoyé par voie postale ou remise en mains (sous enveloppe cachetée) à l'IFAS avant la date de clôture des sélections, en général avant mi-juin.

En fonction de votre expérience professionnelle, vous serez ou non convoqué à un entretien de sélection

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

L'entretien de sélection dure environ 20 minutes et se déroule en présence d'un jury composé de 2 personnes : un formateur de l'IFAS et un aide-soignant.

### **L'accès à la formation :**

L'entrée en formation se fait uniquement après admission suite à la sélection.

L'admission définitive est subordonnée :

- A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine
- A la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

### **Le suivi de la formation :**

Dès l'entrée en formation, vous aurez un rendez-vous de suivi pédagogique individuel avec une formatrice de l'IFAS. La question de votre situation de handicap fait partie des points qui seront abordés lors de ce RDV.

En fonction de vos besoins, un rendez-vous avec le correspondant handicap de l'IFAS vous sera proposé afin d'identifier les aménagements/compensations possibles.

En début de formation, des tests de positionnement concernant les compétences transversales permettant le suivi de la formation sont organisés (écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques). Suite à ces tests, un accompagnement pédagogique individualisé peut vous être proposé.

Tout au long de votre formation, particulièrement lors des entretiens de suivis pédagogiques individuels, une évaluation de la mise en place des aménagements/compensations sera sollicitée.

La restauration peut se faire au foyer mutualisé des élèves et étudiants, des frigidaires, micro-ondes, cafetières et bouilloires sont disponibles. Elle peut se faire au self du Centre Hospitalier Comminges-Pyrénées qui se situe à 10 minutes de marche.